



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Direction Générale des Transports, de la
Mobilité et des Grands Equipements
Direction des Trains Régionaux et de
l'Intermodalité
Service Mobilités et Intermodalité
Service des Transports Express Régionaux**

REUNION DU COMITE DE SUIVI DES DESSERTES FERROVIAIRES

JEUDI 3 FEVRIER 2022

COMPTE-RENDU

Liste des participants :

Pour le comité de suivi des dessertes ferroviaires :

- Madame Sandra RAPONI, Vice-Présidente Département des Alpes de Haute Provence
- Madame Bernadette SAUDEMONT, Département des Hautes-Alpes
- Madame Marie-Rose BENASSAYAG, Vice-présidente, Département des Alpes-Maritimes
- Madame Andrée SAMAT, Vice-présidente du Département du Var
- Madame Noëlle TRINQUIER, Département de Vaucluse
- Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, président du comité de suivi des dessertes ferroviaires
- Madame Noëlle PALAZZETTI, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Monsieur Jean-Charles BORGHINI, Maire de la Brillanne (04)
- Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende (06)
- Monsieur Serge PORTAL, Maire d'Orgon (13)
- Madame Nathalie GONZALES, Maire des Arcs (83)
- Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Adjoint au Maire de Pertuis (84)
- Monsieur Yannick CHENEVAR, Vice-président Toulon Provence Métropole
- Madame Jeanine DRAY, APF France handicap Provence – Alpes – Côte d'Azur - Corse
- Madame Anne-Marie TABUTAUD, CLCV

Associations employeurs du futur comité des partenaires :

- Madame Stéphanie LOPES D'AZEVEDO, UTP
- Monsieur Laurent AMAR, CCI
- Madame Karine CAZETTES, MEDEF
- Madame Sylvie GALEA, MEDEF/CPME 05
- Monsieur Laurent BENVENUTI, FNTV

Techniciens :

- Monsieur Christophe BARBOSA, conseiller Louis NEGRE, Métropole Nice Côte d'Azur
- Monsieur Claude FAUCHER, Métropole Aix Marseille Provence
- Monsieur Charles DE CASTELNAU, Métropole Aix Marseille Provence
- Monsieur Nicolas LAURENT-BROUTY, Département des Hautes-Alpes

Pour la Région :

- Bruno DESSAIGNES, Directeur des trains régionaux et de l'intermodalité

- Miren AGUER, cheffe du service mobilité et intermodalité
- Melissa MAGNIER, service mobilité et intermodalité
- Aurélie CHARPENTIER, cheffe du service des Transports Express Régionaux (TER)
- Vincent MOUREN, service des Transports Express Régionaux (TER)
- Sylvie PEUZIN, service des Transports Express Régionaux (TER)
- Françoise AUTRIC, cheffe de projet Autorité Organisatrice de la Mobilité
- Valérie VERNISSE, chargée de projet Autorité Organisatrice de la Mobilité
- Nathalie PEINADO, chargée de projet Autorité Organisatrice de la Mobilité
- Emmanuelle PAINING, chargée de projet Autorité Organisatrice de la Mobilité
- Yannick LLORET, cabinet du Président

Monsieur Jean-Pierre SERRUS a accueilli et remercié les participants pour avoir pu se libérer pour assister à cette réunion montée très rapidement.

Monsieur Bruno DESSAIGNES a expliqué le contexte de la réunion de ce comité de suivi des dessertes ferroviaires consulté pour avis avant toute décision de l'assemblée régionale sur un sujet lié à l'évolution de la tarification des transports régionaux, en présence également des associations membres du futur comité des partenaires régional. La composition définitive de ce-dernier ayant été retardée du fait de l'ajout d'une composante d'usagers tirés au sort à intégrer.

L'ordre du jour de la réunion a été rappelé à savoir, dans un premier temps, la présentation de la proposition de revalorisation des tarifs régionaux de transport et dans un deuxième temps, la proposition d'un calendrier de concertation autour du projet de nouvelle gamme tarifaire Zou !

Une présentation (jointe à ce compte-rendu) a été diffusée en séance.

Monsieur Bruno DESSAIGNES a commenté la présentation diffusée. Il a rappelé le contexte de la nécessaire revalorisation tarifaire envisagée pour 2022 du fait de la forte augmentation des différents indices depuis 2018, date de la dernière revalorisation tarifaire qui avait vu une augmentation de 3,5 % des billets unitaires uniquement.

Il a ainsi présenté la hausse des coûts depuis 2018 (+ 5,1% d'inflation, + 9% du coût du transport) et mis en perspective la contribution des usagers au service (22%) et l'effet ciseau pour la Région confrontée à une hausse des coûts d'exploitation et des redevances d'infrastructures (péages SNCF pour les TER) de 10%. Il a présenté la proposition de revalorisation tarifaire qui serait appliquée uniquement aux réseaux express (cars et trains) et chemins de fer de Provence selon deux mesures : une première pérenne avec revoyure dans 3 ans, pour suivre l'inflation de +2,82% (indice des prix à la consommation de 2021) et une deuxième qui concernerait uniquement les abonnements avec une augmentation de 1,75 % en avril 2022 puis une autre en janvier 2023. Il a ainsi précisé qu'en appliquant ces mesures l'impact pour les usagers en 2022 serait alors de + 2,82 % pour les billets unitaires et de + 4,57 % pour les abonnés pendant que les recettes pour la Région seraient de l'ordre de 2 à 2,5 M€.

La présentation des évolutions terminée, les échanges avec les participants ont été ouverts.

Monsieur Yannick CHENEVARD s'est montré tout à fait favorable à une augmentation des tarifs compte-tenu de l'augmentation des coûts de fonctionnement des réseaux, de l'inflation et de la stagnation des tarifs des abonnements depuis 2015 et des billets uniques depuis 2018. Toutefois, il s'est interrogé sur le fait de n'augmenter que les tarifs abonnés alors que ce sont les usagers les plus fréquents et pour qui les services de transport sont prioritairement mis en œuvre.

Monsieur Jean-Pierre SERRUS a répondu que sur le montant des abonnements il y a déjà un très gros effort fait par la Région et que de plus, la moitié du montant est supportée par l'employeur.

Monsieur Bruno DESSAIGNES a ajouté que sur les trajets longs comme Marseille-Nice et Marseille-Briançon, principalement fréquentés par des occasionnels au billet unique, le risque en augmentant le prix est de ne plus être compétitifs face aux services de transport librement organisés ou le covoiturage. Il a par ailleurs rappelé que, selon les enquêtes réalisées auprès des abonnés, la sensibilité au prix n'est pas le critère le plus important. Il n'arrive qu'en 4ème position après la régularité en 1ère position, la fréquence de l'offre en 2ème position et le confort et la sécurité en 3ème position. Il a enfin précisé que sur les 2,5 M€ de recettes évaluées pour 2022, moins de 400 000 € provient des abonnés, le reste provenant de la vente de billets unitaires.

Madame Noëlle TRINQUIER a précisé que dans son canton de Pertuis les usagers accordent beaucoup d'importance à la fréquence et aux horaires des trains.

Monsieur Bruno DESSAIGNES a répondu que la Région était sensibilisée à cette problématique et qu'elle a tenu avec son opérateur SNCF TER, le 28 janvier dernier, une réunion avec les usagers pour essayer de trouver une solution pour changer notamment les horaires insatisfaisants du train du matin.

Madame Bernadette SAUDEMONT a demandé à ce que soient réanalysés les horaires des trains qui desservent Embrun en souhaitant qu'ils soient mieux adaptés aux usages quotidiens et que la fréquence soit plus soutenue. Elle a regretté que les usagers des Alpes ne puissent pas prendre le train de nuit.

Monsieur Bruno DESSAIGNES a répondu que la SNCF avait été saisie, suite à une remontée du territoire dans ce sens, pour remettre à plat le roulement des trains sur les Alpes avec notamment une étude pour la mise en place d'une navette entre Gap et Briançon. Il a précisé que les résultats de cette étude devraient être livrés pour cet été.

Monsieur Jean-Pierre SERRUS a mentionné que la Région participe au comité de suivi de la desserte ferroviaire du train de nuit Paris-Briançon et qu'elle est très attentive des travaux qui y sont produits. Elle travaille de concert avec l'Etat pour le bénéfice des territoires alpins.

Monsieur Laurent BENVENUTI a demandé si c'était le bon moment pour procéder à ces augmentations de tarifs alors que la crise sanitaire a provoqué la désertion des transports par les usagers et que les transports collectifs doivent reconquérir leur public.

Monsieur Jean-Pierre SERRUS a rappelé que la Région, à l'identique de l'ensemble des collectivités territoriales qui gèrent des services publics de transport, subissait une situation paradoxale dû à la crise sanitaire mondiale avec un sujet de gestion rigoureuse des finances publiques tout en gardant l'ambition d'offrir aux usagers le meilleur service TER et un report modal de qualité. Il a fait référence aux nombreuses demandes d'usagers qui souhaitent avoir toujours plus de services au regard des restrictions budgétaires auxquelles la Région doit faire face. Il a rappelé par ailleurs l'importance des investissements réalisés par la Région au plus fort de la crise pour accompagner les acteurs économiques de son territoire, les habitants de la vallée de la Roya touchés par la tempête Alex, les jeunes en leur offrant la libre circulation dans les transports régionaux, la réhabilitation de ses infrastructures ferroviaires avec notamment l'aide de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre du plan de relance. Au sortir de cette crise et grâce aux investissements réalisés, monsieur SERRUS a montré sa satisfaction de voir l'économie régionale relancée et a misé sur le fait qu'elle aurait à nouveau besoin du transport public. Il a ainsi affirmé que le temps était désormais venu pour chacun d'assumer ses responsabilités.

Madame Noëlle TRINQUIER s'est interrogée sur la phrase mentionnée sur le document de présentation qui précise l'objectif de la Région de limiter les services proposés aux usagers.

Monsieur Bruno DESSAIGNES a précisé qu'il s'agissait en fait d'éviter autant que faire se peut que les restrictions budgétaires ne portent sur des réductions d'offres et de services.

Monsieur DESSAIGNES a ensuite procédé à l'énoncé du calendrier prévisionnel de la concertation que la Région souhaite mettre en œuvre avant d'appliquer sa nouvelle gamme tarifaire.

Monsieur Jean-Pierre SERRUS a ainsi rappelé qu'il s'agissait d'appliquer le principe voté par le Conseil régional en assemblée plénière le 23 juillet 2021, après présentation des objectifs et orientations au comité de dessertes du 11 décembre 2020, d'application d'une nouvelle gamme tarifaire régionale.

Il a affirmé l'intérêt de réserver d'importants temps de concertation et de transparence du dispositif afin que la nouvelle gamme tarifaire requière l'adhésion des usagers.

Madame Jeanine DRAY a demandé comment allait se présenter la réunion d'échange sur le projet qui doit se tenir au mois de mars.

Monsieur Bruno DESSAIGNES a répondu qu'un support de présentation sera proposé en réunion et sera communiqué à chacun à l'issue de la réunion. Il a précisé que l'exercice étant assez compliqué, il sera laissé suffisamment de temps après la réunion pour permettre à tout le monde de prendre parfaitement connaissance du sujet, pouvoir éventuellement poser des questions avant un second temps d'échange puis pouvoir ainsi communiquer leur avis.

L'ensemble des participants étant d'accord sur le calendrier proposé, il a été décidé que les services de la Région préparent le document qui sera soumis à la concertation et fixent la date de la réunion d'échange sur le sujet du mois de mars dans les prochains jours afin d'anticiper cette dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean-Pierre SERRUS a remercié à nouveau l'ensemble des participants pour leur réactivité et a mis fin à la réunion à 16h51.